



# Règlement succession après jugement définitif du tribunal

Par **anou24**, le **26/04/2015** à **07:45**

Après plusieurs années de procédure concernant la succession de mon père décédé en 2010, le tribunal a rendu le 24 février un jugement définitif de clôture de succession et demandé au notaire de procéder au partage.

Il n'y a pas eu d'appel de fait pendant la durée légale d'un mois. Je souhaiterais savoir quel délai a le notaire pour régler la succession. Comment cela doit-il se passer?